Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** 1 ter avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/SDPOFE/N2009-2102** **Date: 08 octobre 2009**

Date de mise en application : immédiate
Annule et remplace : Note de service DGER/SDPOFE/N2008-2122
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
(cf. destinataires)

Objet : Concours national de la Résistance et de la déportation et commémoration du souvenir de Guy Môquet et de l'engagement des jeunes dans la Résistance

Résumé : La présente note de service a pour objet de préciser les modalités d'organisation du concours national de la Résistance et la commémoration du souvenir de Guy Môquet et de l'engagement des jeunes dans la Résistance

Mots-clés : Concours national -commémoration – Résistance – Enseignement agricole

DESTINATAIRES	
Pour exécution : Directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Directions de l'agriculture et de la forêt (DAF) Établissements publics locaux de l'enseignement agricole Unions fédératives des établissements privés d'enseignement agricole Établissements d'enseignement agricole privé sous contrat	Pour information : Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Organisations syndicales de l'enseignement agricole,

Je vous saurai gré de prendre connaissance de la note de service n° 2009-072 du 29 mai 2009 parue au bulletin officiel de l'Education nationale n° 23 du 4 juin 2009 et de la note de service n° 2009-125 du 16 septembre 2009 parue au bulletin officiel de l'Education nationale n° 35 du 24 septembre 2009.

Le premier texte porte sur le concours national de la Résistance et de la déportation (C.N.R.D.). En effet, la Nation célèbrera, le 18 juin 2010, le 70ème anniversaire de l'appel du général de Gaulle.

Le second texte porte sur les modalités de mise en œuvre de la commémoration du souvenir de Guy Môquet et de ses 26 compagnons fusillés (22 octobre).

Il va de soi que l'enseignement agricole doit prendre toute sa part dans ces événements en leur donnant tout l'écho attendu.

Les chefs d'établissements pourront adresser, à titre d'information et à fin de valorisation, copie des descriptifs de leurs projets à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, sous-direction des politiques de formation et d'éducation, bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion.

Je remercie vos équipes de faire de ces évènements des moments importants dans la vie collective des établissements et l'occasion d'initiatives pédagogiques avec des partenaires.

La Directrice Générale
de l'Enseignement et de la Recherche

Marion ZALAY